

DUREE	✓ 1 jour
PUBLIC	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Agents de maîtrise ✓ Encadrement ✓ Animateur sécurité ✓ Personne ayant en charge une mission en matière de prévention des risques
PREREQUIS	✓ Aucun
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Connaître la réglementation applicable ✓ Définir concrètement les rôles et les responsabilités de tous les acteurs d'une opération ✓ S'initier à l'évaluation d'interférence des risques ✓ Cerner, arrêter, suivre et tenir à jour les plans de prévention

PROGRAMME

Réglementation – circulaire DRT n° 93-14 du 18 mars 1993 et articles R. 4511-1 et suivants du code du travail

- Définitions
- Domaine d'application
- Etapes de la coordination des mesures de prévention
 - Inspection préalable
 - Plan de prévention
 - Démarrage de l'opération
 - Réunions et visites
 - Information des personnels
 - Surveillance de l'application des mesures
- Rôle du CSE

Rédaction d'un plan de prévention

- Renseignements généraux
- Interférences des risques et les mesures de prévention

Application pratique : rédaction d'un plan de prévention

Analyse critique des plans de prévention issus des études de cas

METHODES ET MOYENS PEDAGOGIQUES	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Supports visuels (power point, vidéos) ✓ Méthode active et participative ✓ Débats ✓ Travail de groupe ✓ Etude de cas
MODALITES ET DELAIS D'ACCES	✓ A réception du bulletin d'inscription et du devis signé, transmission à l'entreprise de la convention et des documents d'entrée en formation (convocation, règlement intérieur, ...) sous 5 jours
ACCESSIBILITE	✓ Pour un accompagnement personnalisé lié à un handicap, merci de nous contacter pour une mise en relation avec notre référent handicap
TARIF	✓ Sur demande et transmis dans le devis
MODALITE D'EVALUATION	✓ Evaluation en cours de formation
SANCTION DE LA FORMATION	✓ Attestation de fin de formation

Mise à jour le 10/11/2021